

2015

Rapport annuel de développement durable



Communauté de Communes
du Val d'Essonne



SOMMAIRE

INTRODUCTION

LES POLITIQUES ET ACTIONS DE « DEVELOPPEMENT DURABLE » DE LA CCVE

EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

EN MATIERE DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

EN MATIERE DE COHESION SOCIALE ET D'EPANOUISSEMENT ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

EN MATIERE DE DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES INTERNES ET LE PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'ORGANISATION DU PILOTAGE ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS

L'EVALUATION ET LE SUIVI PAR LES SERVICES INTERNES

LES ACTIONS INTERNES DE « DEVELOPPEMENT DURABLE »

EN CONCLUSION

INTRODUCTION

Qu'est ce que le développement durable ?

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland, **le développement durable est « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »**

Le développement durable est donc un développement responsable, qui prend en compte les enjeux d'avenir. Pour cela il est primordial de mener des actions concrètes :

Qui prennent en compte conjointement les 5 objectifs suivants :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- Un développement basé sur des modes de production et de consommation responsables.

Et qui demandent l'application de méthodes de travail spécifiques :

- Favoriser la participation de tous, la concertation
- Développer le travail en transversalité
- Anticiper et prévenir, plutôt que guérir
- Mettre en œuvre le suivi et l'évaluation des projets
- Adopter une démarche d'amélioration continue.

Qu'est-ce qu'un rapport de développement durable ?

Suite à la loi du « Grenelle II » de l'Environnement de juillet 2010 et au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 – relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales –, les collectivités de plus de 50 000 habitants sont soumises à la présentation, préalablement à celle du budget, d'un **rapport sur la situation en matière de développement durable de leur territoire.**

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux, en lien étroit notamment avec le SCoT.

Il porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques mises en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble de ces actions et politiques publiques.

Le territoire de la CCVE et ses objectifs

Création :

- Le 11 décembre 2002.

Le territoire :

19 310 hectares dont :

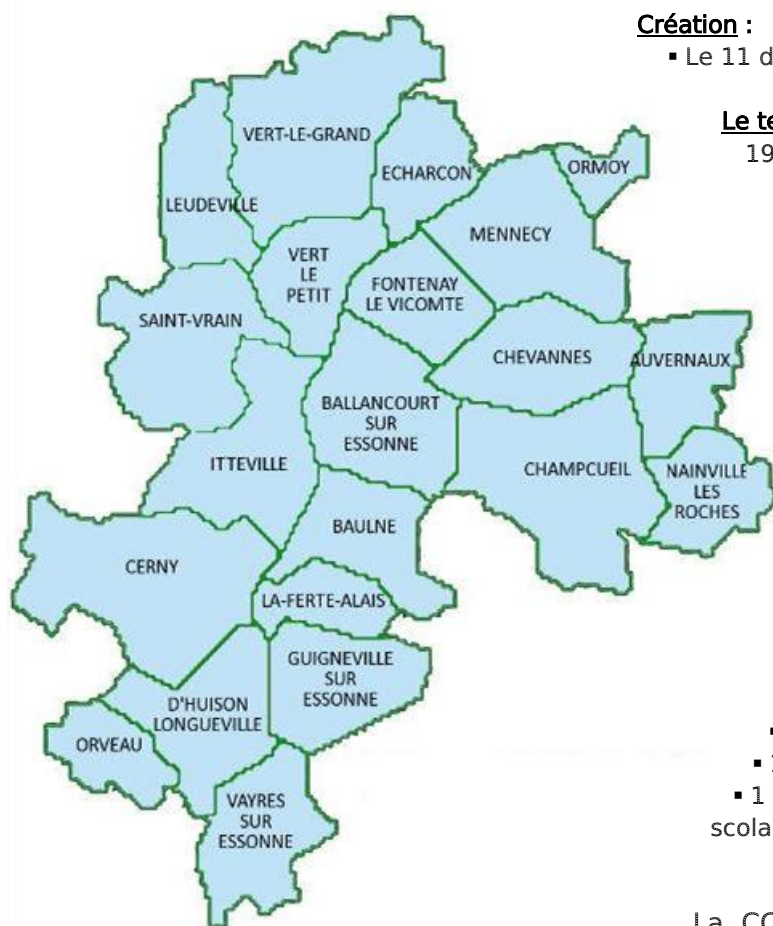
- 2 491 ha d'espaces urbains construits
- 9 887 ha d'espaces agricoles
- 5 285 ha de bois et de forêts

Population :

- 58 148 habitants (recensement INSEE au 1er janvier 2012)
- 4,5 % de la population de l'Essonne
- 43,6 % de la population entre 30 et 59 ans

Transports :

- 3 gares du RER D : Ballancourt-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Mennecy
- 92,5% des ménages sont motorisés
- 1 Transport A la Demande : le Mobi'Val d'Essonne
- 21 lignes régulières sur le territoire
- 19 circuits spéciaux scolaires
- 1 097 enfants ont bénéficié des transports scolaires en 2015



La CCVE s'inscrit sur un territoire **périurbain composite à dominante rurale**. Elle bénéficie d'un **patrimoine naturel** important lié à l'écoulement de l'Essonne qui crée des écosystèmes très spécifiques (zones humides). Le sud de son territoire est intégré au Parc Naturel Régional du Gâtinais tandis que cinq communes ont intégré le programme Natura 2000 (Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Mennecy et Vert-le-Petit, Echarcon). **L'histoire et la tradition rurale** ont également laissé des traces : semi-urbain de type villageois, persistance de l'agriculture, architecture traditionnelle... L'intensification des flux automobiles, l'évolution des activités et la périurbanisation posent alors problème : la CCVE doit parvenir à **concilier la préservation de son patrimoine, le développement de son territoire et les mesures environnementales nationales**.

Afin de parvenir à insérer les activités humaines et l'innovation dans sa structure écologique, humaine et territoriale, la CCVE a, depuis 2007, lancé une démarche de développement durable.

LES POLITIQUES ET ACTIONS DE « DEVELOPPEMENT DURABLE » DE LA CCVE

EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique est une réalité qui ne fait plus débat. Il est donc urgent de systématiser et de généraliser la mise en place de politiques adaptées sur notre territoire.

1) Diminuer l'impact du ramassage des déchets

- ▶ Avoir une **attitude exemplaire** dans les activités liées à la gestion des déchets
- ▶ **Diminuer l'impact environnemental** des activités liées à la gestion des déchets
- ▶ **Réduire l'empreinte carbone** engendrée par la collecte des déchets
- ▶ Minimiser la **consommation énergétique** des véhicules de collecte

Dans le cadre de sa compétence Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, la CCVE lutte contre le changement climatique, notamment à travers deux actions :

- ▶ La **réduction du nombre de services de collecte**. Depuis 2008, avec le passage en biflux sur l'ensemble des communes, le nombre de services a été réduit à un passage par semaine pour les ordures ménagères (en 2010 sur les communes d'Ormo y et de Saint-Vrain ; en 2012 pour la commune de Menne cy). En 2006, il y avait quatre niveaux de service, 3 en 2010 et 2 depuis 2012.
- ▶ Dans le cadre de son marché de collecte, la CCVE a exigé que les camions de ramassage et les véhicules légers contenant les déchets puissent répondre aux **exigences techniques de sécurité, d'hygiène et d'insonorité** (notamment à la norme NFR 10-302 sur le bruit des véhicules). Les véhicules utilisés doivent rouler de manière à ne pas occasionner de désagréments pour l'environnement (au GNV et/ou électrique, etc.). Dans le cadre du nouveau marché de collecte, le prestataire a mis en place **des véhicules au GNV** (à l'exception du camion pour la collecte du verre), alimentés via l'unité de méthanisation avec production de biogaz carburant développée directement par l'Ecosite de Vert-le-Grand.
- ▶ En 2014, le conseil communautaire a autorisé **l'extension du site de la déchetterie de Ballancourt-sur-Esson ne**.
Les travaux ont commencé en juillet 2015 et ils ont été organisés afin de maintenir l'accès du site aux usagers, à l'exception de la période du 16 au 20 novembre 2015.

Les travaux se sont organisés en deux phases :

- Une première phase pour améliorer de la sécurité en séparant la circulation entre les véhicules des particuliers et celles des professionnels, l'installation de pont-bascule en entrée et en sortie de site et la création d'un nouveau local d'accueil des déchets dangereux et des appareils électriques.
- Une deuxième phase pour augmenter la capacité de stockage des déchets sur site et d'améliorer l'accueil des usagers.

L'achèvement des travaux est prévu en début d'année 2016.

2) Maîtriser les déplacements sur le territoire

- ▶ **Renforcer l'intermodalité** du réseau de transport en commun
- ▶ Faciliter **l'accès au transport en commun à tous** les Val d'Essonnien
- ▶ Equilibrer la place de la voiture particulière **en favorisant les modes de déplacements alternatifs**
- ▶ **Mieux partager l'espace public** entre ses différents usagers
- ▶ Réduire les consommations d'énergie liées au transport
- ▶ **Atténuer l'impact des activités** du territoire sur le climat en réduisant les émissions de GES dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050)

Dans le cadre de sa compétence Transports, la Communauté de Communes a préconisé de nombreuses actions orientées vers le développement durable, en particulier au travers de son Plan Local des Déplacements (PLD) adopté en 2007, telles que :

- ▶ La mise en place d'un Transport A la Demande (TAD) ;
- ▶ La restructuration des lignes régulières ;
- ▶ Le développement de l'intermodalité ;
- ▶ L'incitation au covoiturage ;
- ▶ La réalisation d'un schéma des déplacements doux avec la réalisation d'une première phase des travaux (2013/14) ;
- ▶ La mise en œuvre d'un Plan Déplacement Inter-entreprises (PDIE) ;
- ▶ Des réflexions sur les 3 pôles gares du territoire (gares routières, stationnements vélos (Véligo) ou véhicules légers)

Ces actions agissant sur les modes de déplacements des habitants du territoire du Val d'Essonne sont favorables à la lutte contre le changement climatique.

Les études réalisées sur le territoire ont montré **que la voiture reste le mode de déplacement privilégié par les administrés** :

- 66% des déplacements (tous motifs confondus) et ce, malgré l'amélioration de la desserte en transports en commun.
- 8% des trajets sont effectués grâce aux transports publics.



A travers son **Plan Local de Déplacements**, la CCVE cherche à optimiser ses lignes régulières en fonction des besoins réels de la population (amplitude, fréquence, zones desservies).

Le projet de **restructuration des lignes régulières** a été validé par le Conseil Communautaire en novembre 2011 et a débuté en 2013, avec pour objectif de rationaliser les coûts financiers tout en apportant une meilleure offre de transports collectifs pour les usagers.

Cette optimisation des lignes a été planifiée en quatre temps :

- ▶ Septembre 2013 : optimisation du réseau de TRANSDEV Brétigny (ligne 201, 202 et 203) ;
- ▶ Janvier 2014 : optimisation du réseau CEAT Transdev (lignes 204, 205 et 206) et harmonisation des lignes régulières à vocation scolaire (lignes 221, 222, 223, 224, 225 et 226) ;
- ▶ Janvier 2015 : seconde phase de la restructuration du réseau CEAT Transdev avec la ligne 206 qui s'organise en « deux » sous-lignes (lignes 206 A et B).

La dernière phase de restructuration concerne le réseau Kéolis Seine Essonne qui aura lieu en 2016.

Le Mobi'Val d'Essonne

ZOOM



Le **Mobi'Val Essonne** assure un transport collectif à la demande en complément des lignes régulières. Il est utilisable par tous les habitants du Val d'Essonne, mais aussi par toute personne externe à la Communauté de Communes du Val d'Essonne ayant un besoin de transport ponctuel ou travaillant sur le territoire communautaire.

Le service de TAD de la CCVE permet aux voyageurs de pouvoir se déplacer en heures creuses vers des pôles générateurs de déplacements non accessibles (tels que centres administratifs, hôpitaux, hypermarchés, etc.), les heures creuses n'étant pas desservies par les transports réguliers.

Mis en place en 2009, le service a été **restructuré dès 2013 afin d'offrir plus de souplesse** aux usagers (dézonage, allongement de la durée de fonctionnement). Néanmoins, le rapport d'activité a fait ressortir une **augmentation du nombre de voyageurs** entre mars 2014 et février 2015 (4 425 voyageurs contre 3 638 entre mars 2013 et février 2014), mais avec **une diminution du nombre moyen de voyageur par course** durant cette période. (1.09 voyageurs/course contre 1.14 entre mars 2013 et février 2014).

Les usagers du Mobi'Val ne sont cependant pas des usagers réguliers des transports en commun puisque la plupart des courses sont effectuées avec des tickets achetés à bord du véhicule.



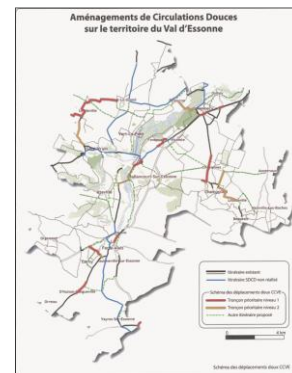
Dans la continuité de ce TAD développé sur le Val d'Essonne, une étude a été menée dans le cadre d'un Pacte pour le Développement du Sud Essonne avec les Communautés de communes de L'Etampois, du Dourdannais, d'Entre Juine et Renarde, et des Deux Vallées, portée par la CCVE pour **le déploiement d'un TAD sur l'ensemble du Sud Essonne**. L'étude doit se terminer au premier trimestre 2016 pour permettre aux intercommunalités de lancer les marchés.

En complément des actions menées au travers de ce Pacte pour soutenir le domaine économique, la CCVE a pu lancer, en juillet 2015, l'étude d'un **Plan de Déplacement Inter-entreprises (PDIE)** avec les entreprises du site du Bouchet (Isochem, Hérakles-Safran, Safran Composites, Safran Structil et la DGA).

Un bureau d'étude a été missionné par la CCVE pour réaliser et animer ce travail pour permettre que soit mise en œuvre une mobilité diversifiée et plus durable pour les salariés de ces entreprises. Le plan d'action de ce projet devrait être arrêté dans le courant du 1^{er} semestre 2016 avec une mise en œuvre des premières actions, dans la continuité.



Le **Schéma de Circulations Douces** a été validé lors du Conseil communautaire du 14 février 2012. Une première tranche d'aménagement comprenant la **création de 10 voies vertes** (Vert-le-Grand / Leudeville vers Marolles-en-Hurepoix, Fontenay-le-Vicomte, Mennecy, Chevannes, Champcueil, Baulne, La Ferté-Alais, Cerny et D'Huisson-Longueville) est terminée, une deuxième tranche va être étudiée dans cette continuité. Les voies créées sont à la fois des itinéraires touristiques, de loisirs et des itinéraires quotidiens : elles permettent déjà de relier certains établissements scolaires centres bourgs et gares.



Sachant qu'à l'horizon 2020, tous les pôles de transport franciliens devront être équipés d'abris vélos à minima, et dans la continuité de son schéma des circulations douces, la CCVE s'est engagée à **développer le stationnement vélos** (Véligo) dans les trois gares du territoire du Val d'Essonne. En 2015, des réunions ont été mises en place avec les communes des 3 gares RER du Val d'Essonne permettant d'avancer sur ces projets. En Parallèle, des contacts ont été pris avec le STIF et la SNCF sur ces projets.



Dans le cadre du **Plan Local de Déplacements** et du **Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France**, il a également été proposé, en juillet 2014, de lancer une étude relative à la réalisation d'un schéma d'aménagement **du pôle gare de Mennecy**. Ce projet permettrait de développer l'intermodalité du pôle ferroviaire, de développer l'offre de parking relais à proximité pour favoriser le report modal et d'organiser de nouveaux accès piéton et vélo, en cohérence avec le Schéma de Circulations Douces.

L'année 2015 a permis de finaliser le cahier des charges de cette étude avec la commune et le STIF.

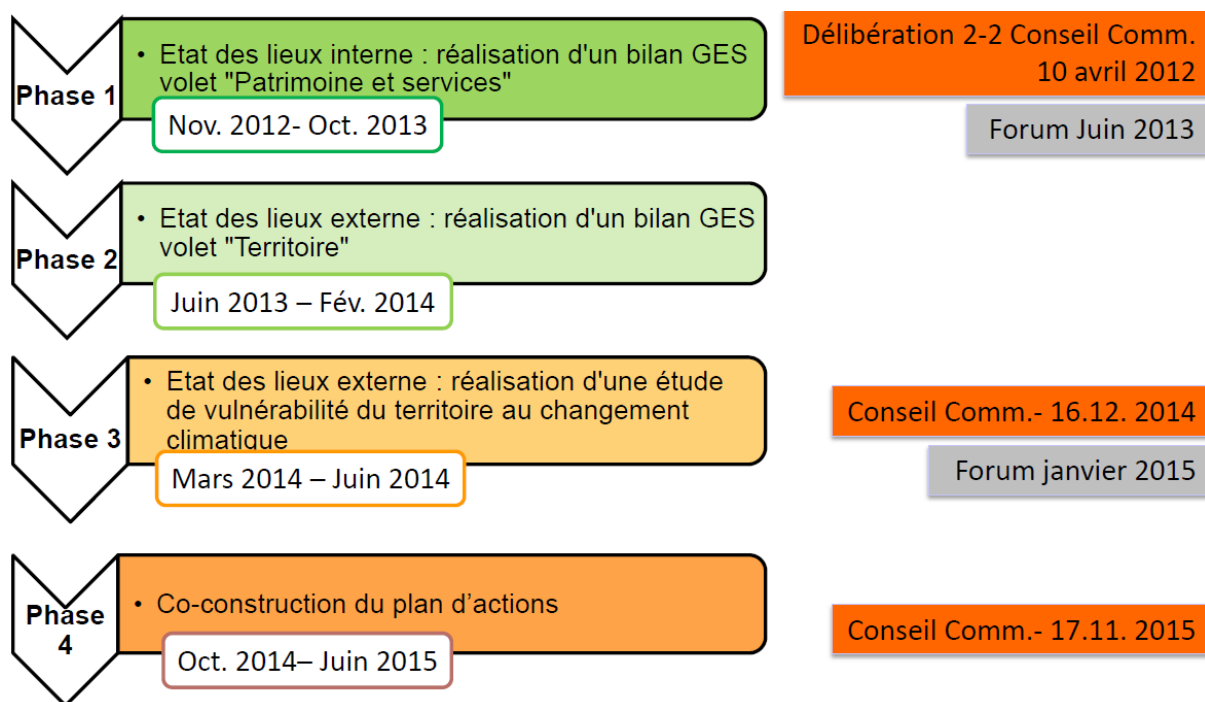
3) Diminuer l'impact environnemental à travers des projets de réduction des émissions de GES

- ▶ **Répondre aux attentes réglementaires du Grenelle 2**
- ▶ **Limitier l'impact du territoire sur le climat** en diminuant les émissions de GES dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050)
- ▶ **Adapter le territoire** et réduire sa vulnérabilité aux impacts du changement climatique
- ▶ Dynamiser la prise en compte de la problématique de l'énergie et des GES dans le domaine de la planification urbaine et du bâtiment
- ▶ **Contrôler la gestion carbone des activités** de l'intercommunalité
- ▶ **Maîtriser la demande en énergie** en augmentant l'efficacité énergétique des infrastructures et la diffusion de pratiques de consommations plus sobres



Afin de s'inscrire dans la démarche prévue par la loi Grenelle II (loi n°2010-788), qui impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**, le Conseil Communautaire du 10 avril 2012 a délibéré et validé « l'élaboration et la réalisation d'un Bilan Gaz à Effet de Serre (GES) et d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET). »

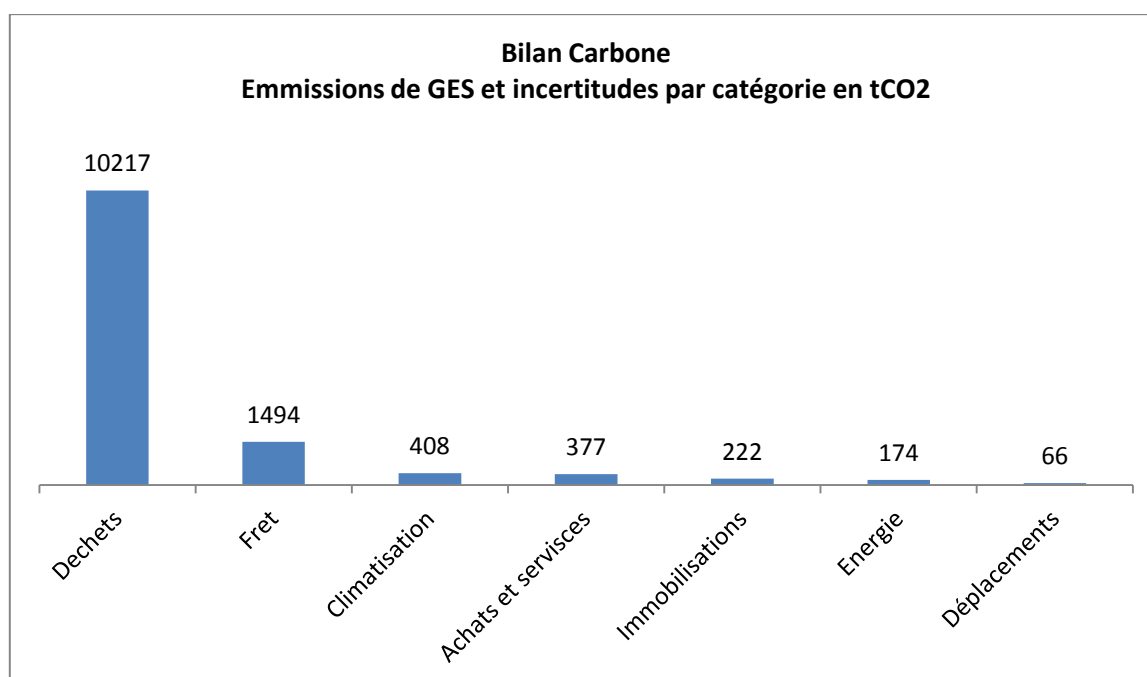
Ainsi, LE PCET de la CCVE réalisé par le bureau d'études H3C Energie, se développe en 4 phases :



En 2015, le **bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) portant sur le patrimoine et sur les compétences de la CCVE** a été révisé, comme le précise l'article 75 la loi Grenelle II.

Ce Bilan Carbone doit être révisé tous les 3 ans. Celui de la CCVE ayant été réalisé en 2012 (données 2011), une mise à jour a été effectuée entre janvier et mars 2015 sur la base des émissions en 2014.

Ainsi, en 2014 les émissions induites par le patrimoine et les activités de la CCVE, au titre de son fonctionnement interne et de l'exercice de ses compétences sont d'environ 13 000 tonnes équivalent CO₂ (teq CO₂) (contre 14 000 teq CO₂ en 2011), avec la répartition suivante :




Dans le cadre de la quatrième phase du PCET, **l'élaboration d'un programme d'actions pour l'atténuation et la réduction des émissions de gaz à Effets de Serres (GES) et l'adaptation au changement climatique** s'est déroulée d'octobre 2014 à juin 2015 avec :

- la co-construction du programme d'actions internes, qui vise à réduire les émissions de GES liées au patrimoine et aux compétences de la CCVE,
- la co-construction du programme d'actions externes, qui vise à réduire les émissions de GES à l'échelle de l'ensemble du patrimoine et du territoire de la CCVE.

La phase de co-construction du programme d'actions internes aux agents de la CCVE s'est déroulée sous forme de 2 ateliers :

- Première session d'atelier: Réflexions sur les actions existantes et à mettre en œuvre ;
- Deuxième session d'atelier: Travail sur la déclinaison opérationnelle du plan d'actions.

Le programme d'actions internes aux agents de la CCVE a été validé par le comité de pilotage « interne », puis a été présenté aux agents de la CCVE le 24 juin 2015.



La phase de co-construction du programme d'actions externes a été lancée le 20 janvier 2015 lors du forum de présentation du Profil Climat du PCET qui s'est tenu à l'espace Daniel Salvi de Ballancourt-sur-Essonne. A cette occasion les participants étaient invités à s'inscrire aux ateliers de co-construction du programme d'actions du PCET de la CCVE. Ainsi, 35 participants (élus, entreprises et associations) se sont inscrits aux ateliers de co-construction.

Les ateliers de co-construction se sont déroulés en 3 sessions d'une demi-journée entre le mois de février et d'avril 2015, sur les 5 thématiques qui ont été identifiées à l'issue de l'étude de vulnérabilité :

- L'énergie dans l'habitat résidentiel et tertiaire ;
- Les déchets ;
- La mobilité ;
- La consommation responsable / Agroalimentaire ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Le programme d'actions du PCET de la CCVE a été soumis à la validation du Comité de Pilotage le 1^{er} juillet 2015, puis a été transmis aux services de l'Etat pour avis.

Suite à la promulgation de la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et à l'instauration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET), les services de l'Etat ont signalé à la CCVE que les PCET qui n'ont pas été validés au 17 août 2015 devenaient caduques et devaient être retravaillés pour évoluer en PCAET en incluant le volet « air », et devraient être approuvés avant le 31 décembre 2016.

Néanmoins, afin de mettre en œuvre tout ou partie des actions définies dans les projets de PCET et qui pourraient ainsi garder toute leur pertinence, le Conseil Communautaire du 17 novembre 2015 a validé le plan d'actions lié au changement climatique et aux enjeux énergétiques de la CCVE dans le cadre de sa compétence développement durable, sans pour autant que ce plan constitue un PCET.

Après la publication des décrets d'application de la loi TECV en 2016, et avoir complété son projet, la CCVE transmettra pour avis son PCAET aux services de l'Etat pour une validation en Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2016.

4) En marche vers une dématérialisation

- ▶ **Réduire le temps de préparation** des dossiers de Bureaux et de Conseils par les services
- ▶ **Avoir l'assurance d'une sécurité juridique** de l'envoi des dossiers
- ▶ **Faire des économies budgétaires importantes** (réduction des impressions, réduction des frais postaux)
- ▶ **Avoir une démarche développement durable** (réduction du nombre d'impressions et de photocopies, réduction de la consommation d'encre non recyclable, réduction de la consommation d'énergie liée au transport)

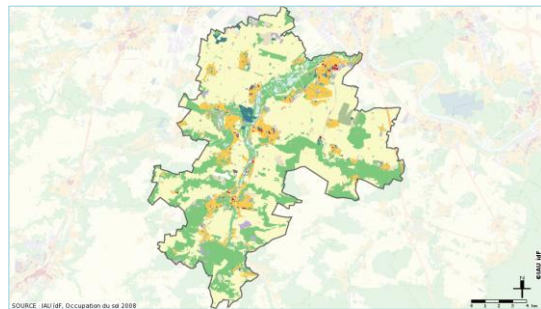
Une politique de **dématérialisation** des procédures a été engagée en 2013 concernant la convocation des élus. Cette politique s'inscrit dans une logique d'**optimisation des procédures**, et permet aux émetteurs de convocation de réaliser de nombreuses économies.

La salle du conseil du nouveau siège de la CCVE est équipée d'écrans qui permettent de **remplacer les documents imprimés par des documents affichés**.

EN MATIERE DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

- ▶ Mettre en place des programmes de valorisation du patrimoine naturel
- ▶ Favoriser la sensibilisation à la fragilité et à l'importance de la biodiversité et des milieux
- ▶ Lutter contre le mitage et la bétonisation des milieux naturels

[Le Schéma de Cohérence Territoriale \(SCoT\) du Val d'Essonne](#) adopté en septembre 2008 a permis, en particulier, d'établir une évaluation environnementale du territoire avec la réalisation d'une analyse de l'état initial de l'environnement, et notamment sur les milieux, les ressources et la biodiversité. Le 25 février 2015, la CCVE a reporté la délibération en date du 25/09/2012 prescrivant la révision du SCoT et a lancé la réalisation préalable du « bilan du SCoT ».



Ce bilan va permettre d'analyser le résultat des orientations fixées l'évolution de ces données et en particulier celles faisant références à la répartition des espaces (artificialisation des espaces agricoles, boisés ou naturels...). Il permettra par ailleurs d'identifier de façon cohérente les objectifs à planifier dans le cadre de la révision du SCOT qui sera engagée dans la continuité.



Plus spécifiquement dans le cadre de sa **compétence Développement économique**, la Communauté de Communes s'attache à proposer des actions de développement touristique (promotion touristique du territoire, appui aux projets touristiques structurants, etc.).

En matière de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la Communauté de Communes s'inscrit dans une démarche de promotion de la randonnée pédestre, cycliste et équestre. Cela se traduit notamment par la mise à jour du **guide du tourisme et des randonnées** promouvant les Espaces Naturels Sensibles (ENS), les espaces culturels et patrimoniaux du territoire.



[Sur l'Ecosite de Vert-le-Grand](#), la SEMARDEL s'est engagée en 2011 sur **un schéma d'aménagement durable**, associant la CCVE et dont les thématiques sont les suivantes :

- ▶ Intégration paysagère de l'Ecosite appelée « trame verte » ;
- ▶ Renforcement de la biodiversité appelée « trame bleue » ;
- ▶ Accompagnement de mode de déplacement vertueux.

Ce programme doit courir jusqu'en 2030.



Les territoires de l'Île de France et, plus particulièrement, celui de l'Essonne possèdent des ressources en hydrocarbures. Depuis 1994, plusieurs concessions sont présentes et fonctionnent sur le territoire de la CCVE (Vert-le-Grand, Leudeville, Itteville, Vert-le-Petit).

Depuis 2015, La société Vermilion, gestionnaire de ces concessions souhaite forer 10 nouveaux puits afin de pérenniser son activité, sur la commune de Vert-le-Grand. Une demande a été soumise au préfet de l'Essonne le 7 janvier 2015. Ce dossier a été soumis à une enquête publique au titre du Code de l'Environnement et du Code Minier, celle-ci a été ouverte le 21 mai 2015 pour une période de 38 jours. Ces investissements permettront de justifier un renouvellement de concession en 2019.

Dans ce cadre, la CCVE a sollicité la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et l'Energie (DRIEE) pour informer les élus communautaires sur la législation et la réglementation minière, le contexte de l'exploitation des hydrocarbures au niveau régional et local et sur les projets de la société Vermilion. Cette réunion s'est déroulée le 18 juin au siège de la Communauté de Communes à Ballancourt-sur-Essonne. Suite à cette réunion d'information, et après lecture du dossier de demande d'extension, la CCVE a soumis plusieurs interrogations au commissaire enquêteur concernant la problématique de l'eau, le potentiel de reconversion des sites et les éléments sur l'impact sur l'air qui sont insuffisants.

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitations de mines d'hydrocarbures liquides présentée par la société Vermilion.

Par ailleurs, sur le territoire du Val d'Essonne transite un système d'oléoduc dit « Donges-Melun-Metz » pour un transport d'hydrocarbure créé à la fin de la seconde guerre mondiale et à des fins militaires. Cet oléoduc géré par la société SFDM alimente, sur le Val d'Essonne, 4 sites de stockage (Cerny, D'Huison-Longueville, Guigneville-sur-Essonne et Orveau) qui répondent aujourd'hui aux besoins de l'économie civile.

En juillet 2011, la SFDM a déposé sur le site de Cerny, une demande d'autorisation d'exploitation du site de Cerny et une demande de permis portant sur la construction d'un poste de chargement de poids lourds, avec locaux techniques associés. Ce permis déposé au nom de l'Etat a fait l'objet d'un recours intenté parallèlement par la commune de Cerny et par la CCVE évoquant en particulier les risques technologiques et environnementaux liés à la circulation d'environ 400 camions citernes par jour prévus pour traverser les communes du territoire. Sur ce dossier le jugement prévu en 2015 a été retardé en 2016.

Par ailleurs, en 2012, la commune de Mennecy et la CCVE ont déposé un recours conjoint à l'encontre d'une déclaration, au titre des installations classées et au titre d'aménagements concernant la réalisation d'un site de stockage et d'exploitation de déchets agricoles, sur d'anciennes pépinières à Chevannes. Ces projets présentés par la société VALORISOL, de façon très peu explicite, pourraient porter atteinte à l'environnement dans ce secteur. La commune de Mennecy et la CCVE ont été déboutées, le 3 décembre 2015, sur leur demande auprès du Tribunal Administratif au titre de l'ICPE. Un projet en appel est en préparation.

EN MATIERE DE COHESION SOCIALE ET D'EPANOUISSEMENT ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

1) Tisser le lien social

- ▶ Maintenir une **cohésion sociale** sur le territoire
- ▶ Favoriser les **échanges intergénérationnels**
- ▶ Favoriser **l'entraide et la solidarité** entre administrés




La CCVE organise des **manifestations culturelles** gratuites qui sont proposées à un public familial :

- ▶ **Le Printemps des contes** » s'est déroulé au mois de mars 2015 sur la commune de d'Huisson Longueville sur le thème de la Gourmandise.
Cette manifestation existe depuis 2009 et attire tous les ans, un public fidèle. Les séances sont gratuites et le thème change chaque année. Le spectacle de clôture organisé par la collectivité est accueilli par des communes différentes à chaque nouvelle édition.
- ▶ **La Fête de la science** est organisée depuis 2008, et elle a l'objectif de proposer aux écoliers ainsi qu'aux familles des prestations et animations scientifiques de qualité. Elle est accueillie sur des communes différentes d'année en année.
En 2015, cette manifestation a été organisée au mois octobre sur la commune de Fontenay-le-Vicomte sur le thème de la Lumière.
- ▶ **Les Journées de prévention** sont organisées depuis 2009 entre le mois de septembre et octobre à l'Espace Culturel du Parc de Villeroy sur la commune de Mennechy.
Cette présentation préventive de la sécurité est un concept adapté aux écoliers du territoire qui viennent toujours aussi nombreux prendre conscience des différents dangers qui existent dans leur quotidien. La collectivité accompagne la commune de Mennechy, organisatrice, financièrement et dans la logistique pour son déroulement.



La CCVE organise également des **manifestations sportives** :

- ▶ La 11^{ème} édition du **Tour du Val d'Essonne** s'est déroulée au mois octobre 2015 sur la commune d'Ormo y et elle a accueillis 194 licenciés.
Cette course cycliste, ouverte aux licenciés UFOLEP, a été créée en 2005. Elle est accueillie chaque année par une commune différente. La spécificité de cet évènement est que le circuit, (redessiné tous les ans) est sécurisé (pour les intersections et différents axes routiers) par les élus des communes du territoire et des bénévoles.
- ▶ La CCVE et l'association de Golf Mennechy/Chevannes ont un partenariat pour permettre aux élèves des écoles primaires du territoire, de **découvrir le golf**.



Les écoles inscrivent gratuitement leurs classes pour des sessions d'initiation (une session par école). L'Association Sportive du Golf Mennecy-Chevannes met à disposition des enfants, l'ensemble du matériel nécessaire et adapté.

Elle prévoit également l'encadrement des groupes par des bénévoles. Les sessions se déroulent par demi-journée (matin et/ou après-midi) sur toute la durée de l'initiation selon un calendrier mis en place avec l'association.

En 2015, cette initiation au golf s'est déroulée entre les mois d'avril et de juin, 9 écoles primaires (266 élèves) ont participé à cette manifestation

- ▶ La 3^{ème} édition du **Tournoi intercommunal de Pétanque** a été organisée au mois de mai 2015 sur la commune de Fontenay-le-Vicomte et elle a accueilli 10 clubs. Ce tournoi a pour vocation de réunir l'ensemble des clubs et associations de pétanque du territoire. Il existe depuis 2013 et est accueilli par une commune différente à chaque édition nouvelle.
- ▶ La Communauté de Communes du Val d'Essonne accompagne les associations par des **partenariats sportifs**. Au mois de mai 2015, pour la « Ronde des Etangs » qui s'est déroulée à Vert le Petit et organisé par son club d'athlétisme. Il était proposé un Challenge pour les entreprises du territoire pour la 4^{ème} année consécutive. Cette manifestation a réuni environ 700 participants.



Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CCVE a repris la gestion du **Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre du Val d'Essonne**. Ce conservatoire dont l'accès était réservé aux habitants de quelques communes seulement est désormais ouvert à tous les habitants du Val d'Essonne. Il a accueilli 339 élèves durant l'année 2015.

Il propose une très large palette d'apprentissages et d'ateliers de pratique artistique à l'intention des amateurs de tous âges et tous niveaux grâce à la qualité de l'enseignement dispensé.

Il a pour but de former les élèves à une pratique autonome au bout de quelques années. C'est une véritable volonté de proximité, d'ouverture vers tous les publics et tous les styles, sans oublier l'adaptation aux nouvelles demandes.

L'équipe des 25 artistes-professeurs qualifiés, nourrit son enseignement du plaisir et du bien-être de la pratique artistique, dans le respect des missions définies par le Ministère de la Culture.



A travers sa **compétence Transports**, la Communauté de Communes **favorise le lien social grâce au Mobi'Val d'Essonne**. En effet, en plus d'être un service de proximité favorisant les déplacements notamment des personnes âgées, des jeunes ou des personnes en recherche d'emplois, le Mobi'Val d'Essonne permet de développer le lien social entre le conducteur et les clients, et même entre les clients eux-mêmes, quel que soit leur âge.

La proximité à l'intérieur du minibus et le principe de groupement des clients au sein d'une même course favorisent la cohésion sociale et la solidarité entre les générations.

2) Être force de solidarité territoriale

- ▶ Permettre l'**accessibilité de tous** sur le territoire
- ▶ **Faciliter les déplacements** dans tous les espaces publics
- ▶ Favoriser une **exploitation égalitaire du territoire**

Depuis la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CCVE a entrepris plusieurs actions en faveur de **l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)** :

- ▶ **Le service de Transport A la Demande est accessible aux PMR** (minibus équipé d'une rampe d'accès et aménagement d'un espace PMR à l'intérieur du véhicule).
- ▶ L'accessibilité des transports en commun, avec **la mise aux normes des points d'arrêt de bus** des lignes régulières du réseau du Val d'Essonne, ont été réalisés durant la période 2013/2015 par la CCVE, complété par des travaux effectués par le Conseil Général de l'Essonne sur les arrêts relevant de son domaine de compétence. Dans le cadre de l'amélioration des transports en commun, une subvention a été attribuée par le STIF à la Communauté de Communes pour des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour 44 points d'arrêts.
- ▶ La Halle des sports communautaire de Champcueil est aménagée de telle façon qu'elle peut accueillir des associations **handi-sport et sport adapté**. En 2015, elle a accueilli 15 associations sportives (badminton, basket, escalade, GRS, judo, handball, jui jitsu, boxe, zumba multisports enfants...) dont 3 associations handi-sport.

3) Encourager l'accès à l'emploi pour tous

- ▶ Favoriser **l'accès à l'emploi**
- ▶ **Accompagner les jeunes** dans la recherche d'emploi et à la formation
- ▶ Favoriser **l'implantation des entreprises** sur le territoire
- ▶ Faciliter le **contact entre entreprises et salariés**



La Communauté de Communes du Val d'Essonne à organiser la 6ème édition de la manifestation "**Entreprises, à la rencontre de vos voisins**", qui s'est tenue à l'aérodrome Jean-Baptiste Salis à Cerny/La Ferté-Alais, et qui a accueilli plus d'une centaine d'entreprises.

Cette manifestation a pour objectif de faciliter le contact entre les entreprises du territoire, et de partager entre eux contacts et expériences professionnelles.





Démarré en novembre 2013, dans le cadre du Pacte Sud Essonne, **les Rendez-vous de l'emploi**, sont devenus un véritable biais d'embauche pour les entreprises du Sud Essonne.

Né du constat d'une nécessaire mise en relation simple et directe des entreprises, qui trop souvent peine à trouver de nouveaux collaborateurs, et des demandeurs d'emplois, les partenaires du PACTE Sud Essonne ont lancé cette initiative.

Sur une matinée, les demandeurs d'emploi peuvent trouver:

- **Un espace « Jobs dating »** où les chefs d'entreprises du sud-Essonne viennent rencontrer des candidats présélectionnés pour participer à des entretiens flash de 15 minutes.
- **Un espace Ateliers**, permettant aux candidats de développer la maîtrise Internet dans leurs démarches de recherche d'emploi, de préparer leurs entretiens d'embauche et de rencontrer un conseiller en image.

Ces « Rendez-vous de l'Emploi », dont 6 éditions se sont tenus, ont permis à 167 entreprises offreuses d'emplois mobilisés de rencontrer plus de 1724 candidats et d'aboutir à 119 embauches fermes.

En 2015, il y a eu deux éditions, dont l'une s'est tenue le 2 juin 2015 sur la Communauté de Communes du Val d'Essonne à Vert-le-Petit. Pour 2015, c'est 57 entreprises mobilisées et 44 embauches.



En octobre 2009, l'AEE et la CCVE se sont accordés pour mettre en place des « permanences création », se tenant une fois par mois et ayant pour objectif **d'accompagner de façon personnalisée, confidentielle et gratuite les porteurs de projet d'entreprise**.

Il s'agit d'une véritable aide à la mise en place du projet : étude de marché, calcul et prévisions financières, montage de dossiers d'aides et montage juridique. Les entreprises sont reçues par la CCVE et par un conseiller de l'Agence pour l'Economie en Essonne et ce autant de fois que nécessaire.

Depuis le démarrage de ces permanences en 2015, 28 rendez-vous ont été honorés et 14 porteurs de projets ont été accueillis (certains se présentent plusieurs fois).

En 2015, 146 entreprises se sont créées sur le Val d'Essonne



Depuis la prise de compétence **insertion professionnelle** des jeunes de 16 à 25 ans, en 2009, la Communauté de Communes du Val D'Essonne travaille avec deux partenaires, eu égard à leur territoire de responsabilité, les missions locale des 3 Vallées pour les communes de Leudeville et Saint-Vrain et Dynamique Emploi pour les 19 autres communes.

Ces permanences permettent aux jeunes déscolarisés de bénéficier, à côté de chez eux, d'un accompagnement personnalisé dans des domaines aussi divers que la recherche de formation et d'emploi mais aussi pour la santé, le logement et les démarches juridiques.

L'accueil des jeunes de ces deux communes est assuré au sein de l'antenne locale de Brétigny sur Orge. Les jeunes sont reçus sur ce lieu d'accueil individuellement et /ou collectivement, à leur demande, à la demande des conseillers d'insertion professionnelle ou emploi chargés spécifiquement de leur accompagnement personnalisé, à la demande de tous partenaires œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Mission locale des 3 Vallées :

Nombre de jeunes en contact	Dont nombre de jeunes accompagnés	Dont Nouveaux sur l'année	Nombre d'évènements
57	29	13 (45% des jeunes accompagnés)	374



La CCVE développe également des **actions d'accompagnement vers l'emploi pour les jeunes**, notamment grâce à la desserte par le **Mobi'Val d'Essonne** des missions locales et des Pôles emploi dont dépendent les habitants du Val d'Essonne.



En termes **de cohésion et d'accompagnement social**, la CCVE accueille dans ses locaux des permanences des publics locaux pour permettre aux habitants du territoire d'avoir une plateforme de services de proximité, spécifiques et complémentaires les uns des autres en rapprochant ces services des habitants.

Ainsi, depuis 2015, les locaux de la CCVE accueillent :

- ▶ La Maison départementale des solidarités
- ▶ La Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France
- ▶ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- ▶ La Caisse des Allocations Familiales
- ▶ Le Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles
- ▶ Un Ecrivain public
- ▶ La Mission locale Dynamique Emploi et l'Agence pour l'Economie en Essonne

En 2015, la CCVE a aussi accueilli au mois de mai le Forum CNAV « Bien vivre sa retraite ».

Par ailleurs, la CAF organise aussi au sein des locaux communautaires des réunions collectives d'information à l'attention des futurs parents.

Afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services pour tous les publics, le Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 a décidé de modifier les statuts de la CCVE, avec la création de la compétence optionnelle « **création et gestion de maison des services publics** »

Ainsi, la « **Maison des Services Publics** » est appelée à développer :

- ▶ Un lieu d'accueil des services de l'Etat redéployés en raison de la fermeture de leur antenne territoriale ou extra territoriale, et /ou pour recevoir désormais les assurés sur rendez vous.
- ▶ Un lieu ressource en matière d'accès au Droit et à vocation d'accompagnement social: assistance, informations, orientations, conseils en matière juridique et en résolution amiable des conflits.
- ▶ Un lieu de coordination emploi/insertion : accompagnement, sur rendez-vous, de personnes en recherche d'emploi et/ou en insertion rencontrant des difficultés particulières dans ces domaines.
- ▶ Un lieu ressources pour les entreprises en création ou en développement.
- ▶ Un lieu susceptible d'accueillir de façon générale tout service de proximité pour simplifier les démarches des usagers, faciliter la transversalité entre secteurs publics, contribuer à la cohésion sociale, économique et territoriale, développer la polyvalence comme réponse à la nécessaire réorganisation des territoires.



En juillet 2014, la CCVE s'est dotée de la compétence « **politique en faveur de l'accès au soin** » et a mis en place dans le courant 2014 et au début 2015 des dispositifs particuliers en faveur des jeunes médecins :

- ▶ **Appui aux praticiens en cours d'installation** par une aide d'un montant maximal de 30% sur la base d'une dépense subventionnable de 15 000 euros HT.
- ▶ **Appui aux futurs professionnels de santé de premiers recours et étudiants en formation sanitaire et sociale** (aide maximale de 300 euros par mois sur 24 mois).

Le Conseil Communautaire du 17 novembre 2015 a adopté un **avenant relatif aux projets visant au maintien de l'offre de soins sur le territoire communautaire**. Une enveloppe globale de 176 000€ a été provisionnée pour soutenir en 2015 le regroupement de professionnels de santé et la continuité de soins sur le territoire. Elle se décline de la façon suivante :

- 100 000€ en investissement, pour des subventions aux projets communaux (80 000€) et l'appui à l'installation des praticiens (20 000€),
- 76 000€ en fonctionnement, pour les diagnostics d'accès aux soins (70 000€) et l'appui aux étudiants (6 000€).

L'évolution de la demande de soins nécessite en effet de nouvelles organisations qui doivent répondre à plusieurs objectifs :

- **Maintenir dans un bassin de population une offre de soins de proximité et coordonnée.**
- **Développer de nouveaux services aux usagers**, pour assurer une prise en charge globale de leur santé, en développant des approches intégrées, thérapeutiques et préventives.
- **Renforcer les coopérations entre professionnels de santé**, pour favoriser un fonctionnement en équipe et optimiser l'apport de chacun dans le parcours de prise en charge du patient.
- **Valoriser l'exercice de la médecine libérale**, en répondant aux nouvelles aspirations des médecins libéraux par des conditions de travail qui répondent aux souhaits des professionnels de santé (pluridisciplinarité, exercice en groupe, mise en place d'actions de santé publique...).



Dans ce cadre, **les maisons de santé pluridisciplinaires et les pôles de santé** sont une des réponses à l'évolution nécessaire de l'exercice médical.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 16 décembre 2015 a attribué à la commune de Saint-Vrain un fonds de concours d'un montant de 12 561.75€ (50% du montant HT de l'opération) afin d'assurer la réalisation d'un projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier pour maintenir sur son territoire deux orthophonistes et un kinésithérapeute qui souhaite développer une activité d'ostéopathe.

EN MATIERE DE DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1) Multiplier les comportements éco-citoyens pour mieux trier et collecter nos déchets

Concernant la compétence Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes a décidé en 2008 de s'inscrire dans un programme local de prévention des déchets, en collaboration avec l'ADEME. Les grands objectifs de ce programme sont :

- ▶ La **réduction des déchets** (notamment des ordures ménagères résiduelles) en moyenne de 5 kg par an et par habitant
- ▶ L'incitation au **tri sélectif**
- ▶ La **maîtrise de la toxicité** de certains déchets (piles, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages)
- ▶ L'incitation au **réemploi des déchets**
- ▶ **L'incitation à ne pas générer des déchets inutiles**

Les données sont extraites du Rapport d'activité des Ordures Ménagères 2014 validé en Conseil Communautaire du 02 juillet 2015.

En 2012, la CCVE a mis en place la Redevance des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) dans le but de favoriser le tri et la consommation éco-responsable. Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, le tonnage global des déchets n'a fait que se réduire depuis 2010 mais tend à se stabiliser depuis 2013 tandis que la population a augmenté de 18% en dix ans.

Evolution des tonnages collectés entre 2010 et 2014¹

<i>En tonne</i>	2010	2011	2012: Mise en place de la Reomi	2012	2013	2014	Taux évolution 2010 / 2014
Ordures Ménagères	13479	13203		11187	10516	10353	-23%
Papier en PAV	366	400		380	364	357	-2%
Biflux	2792	2612		2327	2192	2078	-26%
Verre en PàP (6 communes)	641	574		505	495	495	-23%
Déchets Végétaux	4088	2940		2057	1791	1813	-56%
Encombrants	653	592		230	224	222	-67%

En 2014, le **tonnage global annuel des déchets collectés (ordures ménagères et biflux) est de 219,7 kg par habitant** sur 20 communes de la CCVE (sans Leudeville), alors que la moyenne française est de 360 kg/hab/an et celle de l'Essonne de 380 kg/hab/an. Pour rappel, le tonnage était de 353,5 kg/hab/an en 2010 pour les 20 communes de la CCVE.

¹ Tableau issu du Rapport d'activité des Ordures Ménagères 2014 validé en Conseil Communautaire du 02 juillet 2015.

Evolution des déchets produits par habitant entre 2010 et 2014²

	Kg/Hab 2010	Kg/Hab 2011	Kg/Hab 2012	Kg/Hab 2013	Kg/Hab 2014	Evolution 2007/2014
Ordures ménagères	259,3	236,2	200,2	185,9	178,6	-39%
Emballages	39,9	-	-	-	-	-
Biflux (6 communes) puis toutes communes	54,3	46,7	41,6	38,75	35,85	-29%
Journaux / magazines PAV	7	7,2	6,8	6,44	6,15	+2,5 %
Sous Total OM Emballages- Biflux Papier PàP et PAV	360,5	290,1	248,6	231	220,6	-39%
Verre (PàP)	26,1	23,3	21,9	21,3	21,2	+35,8%
Verre (PAV)	14,4	16,6	17,9	17,8	17,9	+22,5%
Déchets végétaux	78,6	52,6	36,8	31,7	31,3	-78%
Déchets communaux	16,8	20	20,3	-	-	-
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	-	1,8	2,3	2	-	-

Dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME, la CCVE s'est fixé un **objectif de réduction de la production de déchets de 5kg par habitant pour 2015** (troisième année du programme).



L'opération de **compostage individuel** est une des mesures de réduction à la source engagée par la CCVE pour diminuer les tonnages collectés.

Au cours de l'année 2006, a été lancée cette opération qui a été réalisée en partenariat et subventionnée par le Conseil Général de l'Essonne, l'ADEME et le SIREDOM.

En 2014, 702 composteurs ont été distribués par la CCVE à ses administrés. Le nombre de demandes semble en baisse puisque 161 composteurs supplémentaires avaient été livrés en 2013. Cette réduction peut sans doute s'expliquer par un équipement presque complet des ménages depuis le lancement de l'opération, si bien que les bacs commandés sont sans doute utilisés en remplacement de bacs abîmés ou bien par de nouveaux arrivants.



L'ambassadrice du tri ayant été recrutée au sein de la CCVE depuis 2012, les opérations de communication et les actions en faveur d'un meilleur traitement des déchets se sont intensifiées :

- ▶ En 2014, 21 interventions/animations de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets auprès de différents publics ont été réalisées. Ces animations permettent de présenter le traitement et la collecte sous un jour ludique (visite de camions, réalisation d'une poubelle pédagogique, démonstration de compostage). Le nombre d'interventions est en hausse de plus de 30% par rapport à l'année 2013.

- ▶ Les actions de collecte (piles et vêtements) se sont poursuivies avec succès : le volume de vêtements collectés a augmenté de 79% entre 2012 et 2014.
- ▶ Le site internet spécifique à l'environnement, et le moteur de recherche « Eco-geste » sont toujours très fréquentés par les administrés, en particulier au moment de la facturation REOMI.



Pour bien éliminer et gérer vos déchets, utilisez le moteur EcoGeste !
Un geste simple, facile, utile pour vous et pour la planète...

Trois possibilités s'offrent à vous pour utiliser EcoGeste :

- soit vous **utilisez directement** le champ de recherche par mot-clefs ou le champ de recherche guidée ci-dessous,
- soit vous **accédez à une page entièrement dédiée** à EcoGeste depuis la rubrique **Gérer ses déchets** > le moteur **EcoGeste**,
- soit vous **utilisez** le champ de recherche par mot-clefs d' EcoGeste que vous pourrez retrouver sur toutes pages du site dans la colonne de droite.

Recherche guidée

Famille

Aucun produit

[Voir tous les produits](#)

Recherche par mots clés

- ▶ La limitation de la publicité avec la distribution par la CCVE d'un autocollant « STOP PUB » aux personnes qui le demandent, avec pour objectif de limiter la quantité d'imprimés publicitaires et gratuits sans adresse distribués dans les boîtes aux lettres.




2) Soutenir des modes de production et de construction durables

- ▶ **La réduction des déchets** (notamment des encombrants)
- ▶ L'incitation à **ne pas générer des déchets inutiles** et au **réemploi des déchets**
- ▶ **La bonne gestion des terrains agricoles** présents sur le territoire
- ▶ L'aide au **développement de l'agriculture respectueuse de son environnement**
- ▶ Le **soutien aux entreprises** dans leur démarche de développement durable
- ▶ **L'amélioration de la qualité environnementale du bâti**



Les entreprises sont, depuis sa mise en place en 2011, concernées par la REOMI, ce qui est censé les pousser à réduire leurs déchets. Le Portail Economique du Val d'Essonne permet de faire le lien entre les entrepreneurs et la CCVE en matière de traitement des déchets et de consommation d'énergie.

La CCVE encourage également la construction durable et la mise aux normes des bâtiments commerciaux, industriels et artisanaux. Elle a organisé en mars 2014 une réunion d'information sur la mise aux normes d'accessibilité PMR et elle a permis à plus de 30 commerçants d'avoir une information claire et complète sur l'accessibilité des commerces. Lors du second semestre 2014, 29 pré-diagnostic ont été réalisés par la CCI 91 (financés par la CCVE et gratuits pour les commerçants) et ils ont permis aux commerçants d'avoir une étude complète et exhaustive de leur inadéquation vis-à-vis de la réglementation. Le compte rendu a permis de constituer un cahier des charges des travaux à effectuer



En 2015, le Conseil communautaire a délibéré pour **le lancement de l'Appel à projet 2015 en faveur des travaux d'investissement pour la mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)** des commerces de proximité et le règlement d'attribution des subventions correspondantes. Une enveloppe de 50 000 € a été dédiée à cet effet.



La CCVE souhaite rapprocher **les bassins de vie et d'emploi afin d'assurer un développement équilibré de son territoire**. Pour atteindre cet objectif, elle a confié à la SORGEM la réalisation de la **zone d'activité Montvrain II** située à Mennecy. Cette concession de 25 hectares accueillera à terme commerces, activités artisanales et tertiaires. Le centre commercial Intermarché et sa galerie marchande de 18 boutiques ont ouvert leurs portes en mars 2012. Les derniers terrains disponibles sont en cours de commercialisation.

Début 2015, la commercialisation des lots de la ZAC Montvrain II connaît un stade d'avancement d'environ 80%. Ce sont environ 3,8 hectares destinés à des activités artisanales, industrielles, commerciales et de loisirs qui restent encore disponibles.

Parmi les plus récents opérateurs engagés, la société Proudreed est porteuse d'un projet de parc d'activités "Multipark" se développant sur plus de 15 000 m² à l'ouest de la ZAC et offrant des surfaces modulables destinées aux PME, artisans, commerçants et professions libérales.

La ZAC accueillera également à terme une crèche de berceaux dont le terrain a été vendu lors de l'été 2015, ainsi qu'un cabinet paramédical actuellement en cours de construction.



Après un premier soutien financier réalisé en 2013, la CCVE a poursuivi son soutien financier à la **Recyclerie du Gâtinais** pour le fonctionnement général et le développement de cette association, à hauteur de 5 000€ en 2015.

La Recyclerie du Gâtinais s'appuie sur 2 volets :

- ▶ **Le Volet Environnemental** : La Recyclerie du Gâtinais donne une deuxième vie aux objets, ainsi elle contribue à la réduction des tonnages des déchets à traiter (25,5 tonnes des déchets ont été collectés sur la CCVE en 2015), et elle sensibilise les habitants aux gestes éco-citoyens, et encourage la pratique du réemploi.
- ▶ **Le volet insertion** : La Recyclerie du Gâtinais est un atelier et un chantier d'insertion qui embauche des personnes éloignées de l'emploi. En 2015, elle a employée 25 personnes dont 15 résidant sur la CCVE.



L'aménagement de la base aérienne 217

ZOOM



Le travail se poursuit sur la reconversion de cette ancienne base militaire. En 2015, les études menées par la CCVE se sont poursuivies, tant sur la dynamique économique au sein d'un syndicat mixte (SIVU) réunissant les 4 communes de la BA et les 2 intercommunalités, le Val d'Essonne et le Val d'Orge.

Dans le cadre d'un projet de lotissement agricole biologique, partiellement situé sur le territoire de la CCVE, des études d'aménagement et d'opportunité sont menées en 2014-2015, pour sa réalisation, sur une cinquantaine d'hectares, permettant de mettre en œuvre avec la CA du Val d'Orge, de vraies actions en faveur des circuits courts.

Sur les emprises de l'ancienne zone des casernes, propriété en passe d'être cédée à la CCVE, les études d'aménagement (VRD, accès - desserte, démolitions, paysage, impact sur l'environnement, loi sur l'eau, pyrotechnie) et de positionnement économique ont été menées, durant l'année 2015. Les conclusions de ce travail devraient intervenir au premier trimestre 2016.

Au vu de ces différentes actions, un avenant d'une année supplémentaire (mars 2015 – mars 2016) au Contrat de Redynamisation du Site défense (CRSD), a été signé avec l'Etat, le Département, les 2 intercommunalités et les 4 communes sur la BA 2017, la Chambre Interdépartementale d'agriculture d'Ile de France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne et l'agence pour l'Economie en Essonne. La poursuite de ce Contrat permettant d'aider au portage de ces projets se poursuit avec les instances de l'Etat.

LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES INTERNES ET LE PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'ORGANISATION DU PILOTAGE ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS

1. Hiérarchie interne

Le fonctionnement des activités internes à la CCVE est favorisé par plusieurs réunions à fréquence et géométrie variables :

- ▶ des réunions hebdomadaires sont organisées par services, toutes les directions, la direction Générale des services et le Président.
- ▶ des réunions mensuelles à trimestrielles sont organisées avec les Vice-présidents et les élus des commissions.



La participation des acteurs dans le cadre des différents projets se matérialise par des comités techniques et des comités de pilotage assurant un travail de partenariat avec les prestataires privés, les élus et les services de la CCVE

Le pilotage des actions de développement durable est largement développé avec un partenariat des :

- ▶ Acteurs publics tels que les services de la CCVE, les services des communes, les élus, les institutions départementales et régionales, etc.
- ▶ Autres collectivités telles que Conseil Départemental de l'Essonne, Conseil Régional d'Île-de-France, autres intercommunalités, etc.
- ▶ Acteurs privés partenaires tels que les bureaux d'études missionnés, les entreprises concernées (sociétés de transport, collecteurs, entreprises du Bâtiments et Travaux Public, etc.), les entreprises délégataires (ZAC, gestion des aires d'accueil des gens du voyage), les associations locales, etc.

Ce travail de partenariat a abouti à la mise en œuvre et/ou à des interventions sur les projets suivants (projets ayant une notion de développement durable) pour lesquels des **délibérations ont été prises par le Conseil communautaire** en 2015 :

Date	Délibérations
10 février 2015	Lancement de l'Appel à projet 2015 en faveur des travaux d'investissement pour la mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des commerces de proximité et le règlement d'attribution des subventions correspondantes
	Accès aux soins : fonds d'appui régional aux praticiens et aux étudiants
16 juin 2015	Attribution de subvention pour l'Association de Sauvegarde de l'Espace Champoreux (ASEC)
	Convention 2015 Dynamique emploi
	Pacte Sud Essonne : prolongement d'un an de la démarche
	Convention avec la mission locale des 3 vallées

02 juillet 2015	Revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurant
	Demande de subvention pour les journées de prévention et sécurité jeunesse
29 septembre 2015	Adhésion au groupement de commandes coordonné par le SIGEIF pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.
	Subvention - Recyclerie du Gâtinais.
17 novembre 2015	Modification du règlement pour le versement des fonds de concours aux communes de la CCVE. Avenant n°1 relatif aux projets visant au maintien de l'offre de soins sur le territoire communautaire
	Engagement de la Communauté de Communes du Val d'Essonne dans le programme Leader porté par le PNR du Gâtinais français.
	Pacte Sud Essonne - Développement des circuits courts agricoles.
	Approbation du Plan Climat d'actions liés au changement climatique et aux enjeux énergétiques
16 décembre 2015	Modification statutaire relative à la création de la compétence optionnelle "création et gestion de maison des services publics"
	Convention de cofinancement relative à la mise en œuvre de la montée en débit dans le cadre de l'aménagement numérique de l'Essonne
	Modification statutaire de la CCVE. Aménagement numérique. Adhésion au Syndicat mixte en charge du déploiement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique. Désignation des représentants et approbation des statuts.
	Convention financière - Printemps des contes.
	Conservatoire du Val d'Essonne et action culturelle communautaire. Aide aux projets culturels des territoires. Demande de la CCVE auprès du CD 91 pour la saison 2015/2016.
	Approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt d'hydrocarbures de la Société Française Donges-Metz (SFDM) sur le parc D, sur la commune de Cerny.
	Approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour des installations du dépôt d'hydrocarbures de la Société Française Donges-Metz (SFDM) sur le parc B, sur la commune de d'Huisson-Longueville.

Ces projets ont bien entendu fait l'objet d'un travail de partenariat avec les différents acteurs concernés, et s'insèrent dans des démarches transversales (exemple du Pacte Sud Essonne, base aérienne 217, etc.).

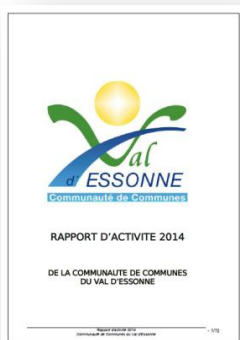
2. Participation des acteurs dans la prise de décision

En 2003 a été signée la **Charte des Elus de la CCVE**. Dans ce document, les élus s'engagent à favoriser la transparence et le contact avec les citoyens dans l'optique de mener une politique plus durable, au service de la population.

Ainsi en 2015, lors des **ateliers de co-construction** du plan d'actions du PCET :

- ▶ Tous les agents de la CCVE ont été impliqués afin d'élaborer ensemble le plan d'actions interne du PCET. La représentation de tous les services lors de cet événement peut être vue comme un gage de durabilité.
- ▶ Les partenaires institutionnels, les associations et les entreprises ont été sollicités pour élaborer le plan d'action externe du PCET.

L'EVALUATION ET LE SUIVI PAR LES SERVICES INTERNES



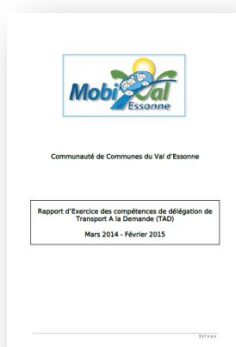
Chaque année est établi un **rapport d'activités de la collectivité** qui est ensuite présenté en Conseil Communautaire. Ce document reprend l'ensemble des actions menées au cours de l'année, et ce dans chaque domaine de compétence, afin de présenter aux élus communautaires et aux habitants du Val d'Essonne un bilan du travail de la CCVE. Il permet de faire un bilan et de projeter les actions à mener à court et moyen termes et ce dans chaque domaine de compétence.

Le rapport d'activités 2014 a été adopté lors du Conseil Communautaire du 29 septembre 2015.

Le service Ordures Ménagères réalise également tous les ans, dans un souci de transparence du service public et d'information des usagers, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, conformément à l'obligation faite par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (Loi Barnier) et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000. Il permet de comparer année après année l'évolution du service et les impacts des politiques menées par la CCVE en matière de gestion et de réduction des déchets.



Le rapport annuel a été adopté en Conseil Communautaire du 02 juillet 2015.



Le service Transports de la Communauté de Communes, quant à lui, fait réaliser tous les ans un bilan annuel, par le prestataire et les services internes, sur le service de Transport A la Demande (TAD), afin de connaître les évolutions de fréquentation, le nombre de kilomètres parcourus, les pôles majoritairement desservis, etc. Ce bilan est transmis annuellement au STIF pour un suivi sur le fonctionnement du TAD.

Ce dernier a été adopté en Conseil Communautaire du 01 juillet 2015.

LES ACTIONS INTERNES DE « DEVELOPPEMENT DURABLE »

La CCVE, afin de réduire l'impact de ses activités en interne a mis en place une Charte de Développement Durable à l'usage de ses agents. Ce document permet d'accompagner l'action des services de la Communauté d'Agglomération dans la mise en place de leur démarche de « développement durable ».

1) Objectifs environnementaux des actions internes

1.1) La prévention des déchets et le recyclage

Dans le cadre de son **Plan de Prévention des Déchets**, le service Ordures Ménagères incite chaque agent de la collectivité à pratiquer **le tri sélectif** et à **réduire ses déchets**.

Cela se traduit notamment par :

- ▶ La mise en place systématique de **deux poubelles** dans chaque bureau et salles de réunion (ordures ménagères et biflux) et dans les parties communes (cuisine, sanitaires, salles Photocopieuses) ;
- ▶ **La collecte des bouchons** en plastique, reversés au profit de l'association « Un bouchon, un espoir » ;
- ▶ La collecte des piles et ampoules ;
- ▶ L'incitation à **l'impression mode recto-verso ou à l'impression sur feuilles de brouillon** ;
- ▶ L'utilisation de la **police Spranq Eco Sans** pour les courriers et dossiers communautaires (commission, bureau communautaire, conseil communautaire) pour économiser les cartouches d'encre ;
- ▶ **L'envoi dématérialisé** des dossiers des commissions, bureaux et conseils communautaires, des cartes de vœux et des invitations.

Les services Administration et Communication ont également développé des actions environnementales, notamment par le remplacement des anciens photocopieurs, par des appareils plus récents et moins consommateur en énergie.

1.2) Les économies d'eau et d'énergie

A ce jour, il peut-être précisé qu'en matière de **consommation de fluides du patrimoine** de la collectivité :

- ▶ 215 190 kWh (1) et 104 m³ ont été consommés au siège de la CCVE (1 125 m²) dans les nouveaux locaux à Ballancourt-sur-Essonne. qui se rapprochent des recommandations de la loi sur la Réglementation Thermique 2012.
(moyennes sur l'année 2015, toutes les factures n'ayant pas été reçues au moment de l'élaboration du rapport)
- ▶ 42 976 kWh et 419 m³ ont été consommés sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Ballancourt-sur-Essonne (pour 6 emplacements donc 12 caravanes). En 2014, la consommation était de 49 617 kWh et de 496 m³.
- ▶ 58 355 kWh et 1 516 m³ ont été consommés sur l'aire d'accueil des gens du voyage de Mennecy (pour 10 emplacements donc 20 caravanes). En 2014, la consommation était de 52 118 kWh et 1 611 m³.

- ▶ 241 243 kWh et 733 m³ ont été consommés dans la Halle de sports intercommunale de Champcueil. En 2014 la consommation était de 230 669 kWh et 339 m³.
- ▶ 701 994 kWh et 536 m³ ont été consommés par le stade nautique de Mennecey, et le gymnase GITTON situé à proximité. En 2014 la consommation était de 697 270 kWh et 1 586 m³.
- ▶ 37 198 kWh ont été consommés pour l'éclairage public de la ZAC Montvrain II à Mennecey.

Toutefois, et concernant les **projets de réalisation de bâtiments communautaires**, il peut être précisé que la Communauté de Communes s'engage à y installer des matériaux et/ou des systèmes d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement.

- ▶ La **Maison des Services Publics** dont la construction s'est achevée en octobre 2014 à Ballancourt-sur-Essonne se rapproche des recommandations de la loi sur la Réglementation Thermique 2012.
- ▶ La **Halle des Sports Assia El Hannouni** communautaire située à Champcueil est équipée de **tubes solaires** sur la toiture afin d'alimenter tous les sanitaires en eau chaude, et d'un système de **récupération des eaux** pluviales par infiltration.
- ▶ Dans le cadre de la **réhabilitation du stade nautique intercommunal situé à Mennecey**, des exigences environnementales ont été définies (gestion de l'énergie, confort hygrométrique, confort acoustique, qualité sanitaire de l'eau, etc.) et des options supplémentaires sont à l'étude (système de filtration par billes de verres activées, récupérateur de chaleur, moquette solaire, récupérateur d'eau de pluie).
- ▶ Une étude sur le **réaménagement durable de casernes situées sur la BA 217** a également été lancée en 2014. Les conclusions de ce travail devraient intervenir au premier trimestre 2016.
- ▶ Un marché a été conclu en 2014 avec le Cabinet 21 MED Ingénierie afin de réaliser le **DPE des bâtiments communaux** dans l'optique, à terme, d'en optimiser les performances.


La Maison des Services Publics



ZOOM

Au mois d'octobre 2014, les services de la CCVE ont emménagé dans leurs nouveaux locaux situés à Ballancourt-sur-Essonne.

Les plans originaux respectaient la **norme thermique RT 2005**, mais les élus ont souhaité que le bâtiment s'approche le plus possible de la **norme RT 2012**, plus exigeante.



Concernant la **consommation de carburant des véhicules** de la CCVE, il est nécessaire de préciser qu'à ce jour la CCVE possède trois véhicules, le reste de sa flotte étant de la location longue durée (6 véhicules). Sur ces 9 véhicules, 4 consomment du Gazole, les autres du Sans Plomb 95.

En 2015, 172 600 km ont été effectués avec les véhicules de la CCVE ; ce qui représente un coût annuel de 12 267,52 €.

Pour le renouvellement d'une partie du contrat de location longue durée qui a eu lieu en 2013, le choix a été fait de prendre des véhicules d'une gamme équivalente rejetant en moyenne 18 g de CO² par km en moins.

1.3) Les achats et les fournitures

La démarche de développement et de consommation durables influe sur les volumes d'achats et de fournitures. Concernant la **consommation de papier**, en 2015, la Communauté de Communes a acheté 182 750 feuilles (A4, A3, papiers à en-tête et papier spécial pour les actes administratifs).

2) Actions sociales au sein des services et à l'attention du public

2.1) L'emploi des personnes en situation de handicap ou en insertion

En matière de solidarité, à travers la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CCVE a entrepris plusieurs actions en faveur de l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Cela se traduit notamment par **la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) des locaux du nouveau siège de la collectivité** à Ballancourt-sur-Essonne, avec notamment une rampe d'accès pour permettre aux PMR de pénétrer dans les locaux aisément et un ascenseur.



La Loi Handicap pour le travail des personnes handicapées repose essentiellement sur le principe de la non-discrimination à l'embauche et de l'égalité des chances. Les entreprises et collectivités de plus de 20 salariés sont tenues d'employer des personnes handicapées dans une proportion d'au moins 6 % de leur effectif salarial. Les établissements ne remplissant pas ou partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution au FIPHFP, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

La CCVE au 1^{er} janvier 2015 comptabilisait 38 employés équivalent temps plein. Toutefois, 1 agent titulaire est reconnu comme travailleur handicapé.



Les services de la CCVE travaillent avec SESAME (reconnus pour employer des travailleurs handicapés). Une convention a été signée en 2015 entre la CCVE et SESAME, pour une mise à disposition du personnel. L'objectif poursuivi dans le cadre de l'économie sociale et solidaire est que le salarié, en fin de parcours, puisse intégrer durablement le marché du travail.

En 2015, 8 prestations ont été réalisées par SESAME pour un montant de 30 783€.



Concernant le volet sociétal,

- ▶ la CCVE a pris en charge deux personnes en **emploi avenir**. Il s'agit d'un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.
- ▶ Enfin la CCVE accueille des **étudiants pour réaliser leurs stages**. Pour l'année 2015, ce sont quatre stagiaires qui ont été accueillis dans les locaux de l'EPCI. La CCVE permet aux lycéens et collégiens de réaliser des stages de découvertes, et aux étudiants de réaliser leur stage de fin de cycle. Enfin elle reçoit des étudiants en fin d'études prêts à rentrer dans la vie active.



En termes de cohésion sociale, au sein de l'administration de la Communauté de Communes, au 1^{er} janvier 2015 la part des **femmes salariées** représente 60 % des effectifs.

Parmi les 54 délégués communautaires titulaires du Conseil Communautaire), 21 sont des femmes, soit 39 % de l'ensemble des élus, dont 4 femmes qui sont Maires de leur commune et qui siègent au bureau communautaire (soit 19 % de l'effectif des membres du Bureau).

2.2) Conditions de travail et formation

Enfin, **dans le cadre de l'objectif épanouissement des êtres humains**, 15 agents de l'administration de la CCVE ont bénéficié de journées de formation professionnelle en 2015. Nous comptabilisons 79 jours de formation sur l'année 2015. A titre d'information, 53,5 jours de formation avaient été validées par la hiérarchie en 2014 pour 10 agents.

- ▶ Enfin, les élus communautaires ont approuvé en mai 2008 la mise en place de **titres restaurants** pour le personnel et la prise en charge de ces titres par la Communauté de Communes à hauteur de 50 % de leur valeur. Cette action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine de la restauration.

La valeur faciale a été modifiée suite à délibération le 02 juillet 2015, passant de 8,5 € à 9 € par ticket.

En 2015, 6 329 Tickets Restaurant ont été achetés par les 52 agents de la CCVE, soit en moyenne 121 Tickets Restaurant par agent. En 2014, 4 250 tickets ont été vendus (soit une moyenne de 193 tickets par agent).

- ▶ En plus de la possibilité d'acheter des titres restaurant, **une salle de convivialité** est à la disposition des agents, afin de pouvoir déjeuner dans un espace approprié (réfrigérateurs, lave-vaisselle, plaque de cuisson, micro-ondes...).
- ▶ A cela s'ajoute l'adhésion au CNAS, organisme proposant des réductions sur certains spectacles, des locations de vacances, des bons cadeaux, des crédits à taux inférieur à ceux des banques, etc. dans un souci d'amélioration des conditions de vie des agents publics dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs.
En 2015, 9 339€ ont été versés au CNAS pour 8 269€ de prestations et aides diverses.
- ▶ Enfin, par délibération prise en juin 2013, la CCVE s'engage dans la participation sur la complémentaire santé et sur la complémentaire prévoyance. En 2015, 4 107,70€ ont été versés à 10 agents de la CCVE.

3) Finalité économique des actions de la CCVE

Des critères de développement durable sont détaillés dans certains **marchés publics** passés par la CCVE, mais aucun n'apparaît dans les critères de sélection des candidats et des offres. La Communauté de Communes développe ces critères de développement durable dans l'ensemble de ses marchés depuis 2014.

La Communauté de Communes envisage également d'intégrer des critères et des clauses de développement durable dans la **commande publique** notamment sur le volet social avec des clauses d'insertion sociale.

Par ailleurs, dans le cadre de la création **d'aires d'accueil des gens du voyage**, la CCVE s'applique à respecter, notamment au travers des **conditions de subventions** fixées depuis avril 2011 par le Conseil Régional d'Île-de-France, un volet sanitaire, social et environnemental (normes de qualité, de confort et de sécurité, etc.).

C'est dans ce cadre qu'a été lancé en 2015 le marché public relatif à l'aménagement d'une aire des gens du voyage sur la commune d'Itteville, ce dernier respecte ces caractéristiques techniques, environnementales et sociales minimales :

- ▶ Mise aux normes de qualité, de confort et de sécurité avec un sol stabilisé (voirie en enrobé noir et places de stationnements des caravanes en béton balayé) ;
- ▶ Présence d'un local techniques, de blocs sanitaire avec mise aux normes PMR, un espace de traitement des ordures ménagères et une borne de sécurité incendie) ;
- ▶ Une capacité d'accueil minimale de 40 personnes ;
- ▶ Aménagement paysager de l'aire d'accueil, et récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires, robinets et machine à volet ;
- ▶ Des compteurs d'eau et d'électricité individuelle ;
- ▶ Une tarification dégressive en fonction de la durée, qui est compatible avec la scolarisation des enfants (9 à 10 mois) ;
- ▶ Proximité des transports en commun (ligne 206 A et B), de commerces (Zone commerciale d'Intermarché) et d'un quartier d'habitat.

EN CONCLUSION

Au travers de ce document, la Communauté de Communes du Val d'Essonne met en évidence les actions menées favorablement en matière de développement durable, actions politiques mais également au niveau de ses services internes.


Quels que soient l'échelle ou le niveau d'intervention de la CCVE, ses actions en matière de développement durable sont nombreuses et impliquent aussi bien les services de la collectivité que l'ensemble des élus communautaires au sein d'actions transversales.

Perspectives et orientations budgétaires

Pour les court et moyen termes, en plus de poursuivre et de mener à bien les projets déjà lancés, la Communauté de Communes peut s'engager à mener plusieurs actions et politiques publiques en faveur du développement durable dans :

- ▶ Le renforcement des transports publics sur son territoire, aussi bien pour les administrés que pour les agents.
Des études vont être menées avec les transporteurs du territoire et le STIF pour définir les améliorations la desserte de certaines communes du territoire. En parallèle, des études seront menées pour améliorer l'accessibilité des gares du territoire.
- ▶ Au 1^{er} janvier 2015, selon les chiffres de la Préfecture de l'Essonne, le taux de logement social est de 23.03% sur la commune de Mennecy et il est de 8.79%.sur la commune d'Ormoy.
Ces deux communes du territoire sont les seules faisant partie de l'aire urbaine de Paris, et donc sont aujourd'hui soumises à la réglementation issue des lois Duflot et SRU en matière de logement social
Les efforts engagés sur le volet cohésion sociale se poursuivent, d'autant qu'il convient d'ores et déjà de préparer une éventuelle mise en conformité du parc global de la CCVE à plus ou moins long terme dans la mesure où la population de Mennecy atteindra bientôt 15 000 habitants (plafond à partir duquel tout EPCI comprenant au moins 50 000 habitants doit se conformer à la réglementation imposée en matière de logements sociaux)³. Des investissements importants sont donc à prévoir en ce qui concerne la construction de logements pour les 10 prochaines années.
- ▶ La labellisation de la Maison des Services Publics pour assurer aux habitants de son territoire, notamment ceux résidant en zones rurales ou dites « urbaines éloignées », l'accès aux services publics qu'ils soient assurés par l'Etat, les collectivités, des associations et autres partenaires institutionnels ou encore des entreprises privées de services. L'objectif principal est d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services pour tous les publics. La Maison des Services Publics sur conditionnalité de critères spécifiques peut être labellisée et bénéficier de financements particuliers pour son fonctionnement.

³ Un taux de 25% de logements sociaux sur le parc des résidences principales est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1500 habitants situées en Île-de-France lorsqu'elles font partie d'un EPCI comptant au moins 50000 habitants et au moins une commune de plus de 15000 habitants.

- 
- ▶ La CCVE compte à ce jour 21 communes et regroupe 57 540 habitants. La ville de Mennecy compte 13 500 habitants, et devrait dépasser le seuil des 15 000 habitants en 2016. Le passage de ce seuil de population peut permettre d'examiner les conditions de la transformation de la CCVE en communauté d'agglomération, puis les nouvelles compétences qui devraient être exercées par cette communauté d'agglomération et enfin les règles de fonctionnement applicables.
 - ▶ Dans le domaine de l'environnement, l'eau, élément caractéristique de notre territoire, a été peu mis en avant. Il pourrait être intéressant d'envisager des actions ou des animations sur ce patrimoine.
 - ▶ La qualité et les méthodes de suivi aussi bien internes qu'externes doivent être améliorées afin d'avoir une plus grande lisibilité de l'impact des actions de la CCVE. Ces outils permettront également une meilleure évaluation de la consommation et des émissions.

Liste non-exhaustive d'actions qui pourraient être menées par la CCVE pour l'année 2016 :

